

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2013

---

RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 815)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL60

présenté par  
M. Raimbourg, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

1° A l'alinéa 14, substituer au mot :

« personnes »

le mot :

« personnalités ».

2° En conséquence, procéder à la même substitution, par deux fois, à l'alinéa 15.

3° En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 16.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.